



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1159-13

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le Conseil municipal de la Ville de Marieville, lors de la séance extraordinaire du 9 septembre 2013, a adopté le règlement numéro 1159-13 intitulé « *Règlement concernant l'organisation d'un service de Sécurité incendie (SSI)* ».

Ce règlement a pour objet l'organisation d'un service de Sécurité incendie (SSI) pour la Ville de Marieville et d'en délimiter les paramètres.

Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la Ville de Marieville, à l'Hôtel de ville situé au 682 de la rue Saint-Charles, où tout intéressé peut en prendre connaissance du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 et le vendredi entre 8 h 30 et 12 h.

Donné à Marieville, le dix septembre deux mille treize (10 septembre 2013).

La greffière adjointe,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 13-24